

ARRETE DE STATIONNEMENT PLACE VAUBAN

N° 2023-290V

Le Maire de Carentan les Marais,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants,

VU le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement place Vauban pour l'installation du Magic Mirror,

ARRETE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit place Vauban du dimanche 12 novembre 2023, 20h00, au lundi 11 décembre 2023, 18h00.

Article 2 : La matérialisation sera assurée par les services techniques de la ville de Carentan Les Marais.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carentan les Marais, le 9 novembre 2023

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR.

